

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 34

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 Mai 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME PATRICIA SAEZ

OBJET

Ressources naturelles et risques environnementaux. Protection de la ressource en eau - Subventions aux associations - Première répartition 2016.

**Direction Générale Adjointe de la Construction, de l'Environnement, de
l'Education et du Patrimoine
Direction de L'environnement - Service Stratégies Environnementales des
Territoires
04 13 31 64 60**

PRESENTATION

Par délibération du 25 mars 2016, l'Assemblée départementale a voté le budget primitif pour la politique publique des ressources naturelles et des risques environnementaux, pour l'année 2016.

Délégation a été donnée à la Commission Permanente pour procéder à des modifications ou compléments d'affectation.

Le montant des enveloppes de soutien aux associations œuvrant dans le domaine de la protection de la ressource en eau s'élève à 161.000 € en fonctionnement et à 20.000 € en investissement.

Pour cette première répartition, le Conseil Départemental a été saisi de nouvelles demandes de subventions **au titre de la protection de la ressource en eau**. C'est dans ce cadre qu'il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur les demandes suivantes.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

1. Subvention de Fonctionnement

Pour cette première répartition, ce sont 8 demandes de subventions déposées par 5 associations implantées sur les territoires des communes de Biarritz, La Ciotat, Plan-de-Cuques, Vitrolles et Marseille.

Le montant total des demandes, dont vous trouverez le détail en annexe 1 du rapport, s'élève à 32.872 €.

Pour l'ensemble de ces demandes, il vous est proposé d'octroyer un montant total d'aides de **28.400 €**, dont vous trouverez le détail en annexe 1 du rapport.

2. Subvention d'Investissement

L'association « Atelier bleu du Cap de l'Aigle (CPIE) », située sur le territoire de la commune de La Ciotat, sollicite une aide d'un montant de 1.694 €, pour l'acquisition de deux nouveaux ordinateurs, dont vous trouverez le détail en annexe 2 du rapport.

Pour cette demande, il vous est proposé d'octroyer une aide de **1.600 €**, correspondant à 75,55% de la dépense subventionnable s'élevant à 2.118 € TTC.

INCIDENCE FINANCIERE

En cas d'avis favorable, les dépenses seront prélevées sur les crédits mis à disposition au titre de l'exercice 2016.

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
10081	1012650	FONCTIONNEMENT	65 - 738 6574	28.400 €

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
10514	1012652	INVESTISSEMENT	204 - 738 20421	1.600 €

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée :

- de vous prononcer favorablement sur l'octroi aux associations, figurant en annexes du rapport, d'un montant global de subventions de **28.400 €** en fonctionnement et de **1.600 €** en investissement.
- de m'autoriser à signer pour les associations dont le montant de la subvention est égal ou supérieur à 23.000 €, une convention de partenariat conforme aux conventions-types prévues à cet effet.

Au bénéfice de ces considérations et sur propositions de Madame la déléguée, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL